

ÉMERGENCE DE L'ORAL ET STATUT ÉPISTEMOLOGIQUE DU FRANÇAIS PARLÉ : LE PRISME DÉFORMANT DE TENSIONS IDÉOLOGIQUES

Corinne Weber

Sorbonne-nouvelle Paris 3, France - DILTEC EA2288

Mots-clés

Epistémologie de l'oral – histoire du français parlé – norme et usage, écrits connectés

Keywords

Oral epistemology - history of spoken French - standard and practice, online writings

Résumé

L'histoire a conditionné notre rapport à la langue orale, qui est devenue un objet d'étude en France très tardivement par rapport à la grammaire écrite. Dans cet article, nous verrons comment les objets 'oral' et 'français parlé' ont un rapport inhérent au temps. Nous reviendrons brièvement sur le contexte de la surdité à la parole ordinaire en littérature et en linguistique (Brunot, 1901, 1922) à travers quelques exemples de corpus littéraires, pour ensuite souligner l'absence d'objectivation de leurs formes. Il s'agit de comprendre la légitimité sociale et/ou scientifique de ce champ complexe du passé au présent à l'aide de quelques archives illustratives de l'ESPPPF (Ecole de préparation des professeurs de français - Sorbonne de 1920-1939) mais aussi en abordant les modalités d'oralité vulgarisée exposées via les technologies numériques. Une telle réflexion n'échappe pas à la construction de transversalités épistémologiques.

Abstract

History has shaped our relationship to oral language, which became an object of study in France much later than written grammar. In this article, we will see how the objects 'oral' and 'spoken French' have an inherent relationship to time. We will briefly review the context of deafness to ordinary speech in literature and linguistics (Brunot, 1901, 1922) through some examples of literary corpora, and then underline the lack of objectification of their forms. The aim is to understand the social and/or scientific legitimacy of this complex field from past to present using some illustrative archives of the ESPPPF (Ecole de préparation des professeurs de français - Sorbonne from 1920-1939) but also by approaching the modalities of popularized orality exposed via digital technologies. Such a reflection does not escape the construction of epistemological transversalities.

Introduction

Au regard des strates de l'histoire, des rapports de force socialement déterminés ont conditionné notre vision du langage parlé, devenu objet d'étude en France très tardivement (par rapport à la grammaire de l'écrit). Il est intéressant de se demander comment l'historicité influe aux plans institutionnel, scientifique et social sur notre approche du langage parlé depuis plusieurs siècles. Des données historiques mettent en exergue l'évolution du rapport aux parlers et l'absence d'objectivation de leurs formes et les objets *oral* (ou *oralité*, Weber, 2013) et *français parlé* ont un rapport intrinsèque au temps, au sens où l'entend Auroux (1998).

Je montrerai ici comment l'idéologie véhiculée pendant plusieurs siècles a fragilisé le statut du français parlé, en explorant quelques-uns des phénomènes de diffraction qui ont fait obstacle aux plans scientifique, éducatif et social. Un panorama diachronique permet ainsi de mieux comprendre la surdité aux langages dits *ordinaires* et la manière dont ces derniers conditionnent notre regard sur les usages.

Ces vecteurs (institutionnel, scientifique et social) en tension ont modifié le prisme à travers lequel nous regardons le français parlé, telle est l'hypothèse forte sur laquelle je m'appuierai. Mais un nouveau paradigme d'observables se dessine actuellement et qui n'échappe pas à la construction des transversalités épistémologiques abordées ici, c'est celui du caractère légitime ou non des modes d'oralité exhibés aujourd'hui sur les tablettes et les smartphones, sur lesquels échanger en parlant ou parler par écrit est devenu une conduite quasi naturelle.

Après un trajet qui va du déclin du français parlé prestigieux à la diversité des parlers actuels (et jusqu'aux usages connectés), je montrerai dans cette contribution à tonalité épistémologique qu'une telle réflexion peut être prolongée : peut-on tracer d'hier à aujourd'hui un continuum idéologique de l'oral, incluant les modes d'oralité reflétés par les formes présentes sur la toile et générés par la « complexité numérique » (Doueïhi, 2011) ? Des exemples issus du champ institutionnel de la linguistique de l'oral naissante (Brunot, 1901,1922 ; Bergounioux, 1992) mais aussi quelques archives de l'*Ecole de préparation des professeurs de français* (ESPPF – 1920-1939 – Sorbonne) illustreront mon propos.

1. Historicité, écrit et oral : un héritage en tension

L'objet oral et français parlé a émergé tardivement comme objet scientifique et comme objet d'enseignement, tant le poids de l'écrit et de la grammaire a pesé dans l'observation et l'enseignement de la langue.

1.1. Mise en contexte diachronique d'un objet scientifique et positionnement théorique

Depuis plusieurs siècles en France, on observe des tensions entre des courants idéologiques et théoriques qui s'affrontent ou s'opposent clairement. Elles conditionnent le regard que nous portons aujourd'hui encore sur cet objet qu'est le français parlé. Si la problématique de « l'enseignement du français parlé » était une évidence, pourquoi questionner l'objet à l'heure actuelle ? En 1916 encore, entre « langue » et « parole », Saussure ne prend guère en compte la dimension du sujet parlant : le contexte dominant, scientifiquement reconnu et valorisé en matière de langue est en effet celui d'un « modèle » de données linguistiques mais qui ne prend pas en compte le tout langagier. Il est à cet égard intéressant de dessiner quelques-uns des contours de l'objet oral et français parlé dans son rapport au temps.

Dans la quatrième leçon de *Questions de l'histoire*, l'historien de l'enseignement A. Prost (1996)¹ se demande : « Qu'est-ce qu'une question historique ? » et de répondre :

Il n'y pas de faits historiques par nature, le champ des objets potentiellement historiques est illimité... C'est la question qui construit l'objet historique, en procédant à un découpage original dans l'univers sans limite des faits et des documents possibles.

L'auteur laisse entendre qu'en un certain sens, une histoire vaut ce que vaut sa question.

Quelques facteurs importants entrent en jeu de manière transversale (synchronique et diachronique) dans le développement institutionnel et scientifique de l'objet oral mais aussi dans la formation des enseignants de langues vivantes. Ces facteurs, dont certains seront identifiés ici, sont-ils vecteurs du prisme historiquement déformant à travers lequel nous regardons l'objet français parlé aujourd'hui encore ?

¹ Cité par Reboullet (1999). Prost (1996) a rassemblé l'essentiel d'un cours donné en Sorbonne <http://journals.openedition.org/dhfls/3004>

La matrice binaire linguistique et littéraire est considérée comme une rencontre avec une époque, un genre et une société donnée. Elle est dans ce sens une ressource intéressante à observer.

La langue française parlée est entrée dans l'histoire tardivement ; elle est devenue objet d'étude en France à partir du XVI^e siècle, même si dès la Renaissance, des grammaires à l'attention des étrangers sont élaborées un peu partout en Europe pour répondre aux besoins d'apprentissage d'une langue étrangère (LE). Aucun formalisme modélisant, visant l'abstraction de l'action langagière humaine (aujourd'hui à voir comme des signes universels) n'était envisageable par les chercheurs, et ce, pendant plusieurs siècles. Seules les unités linguistiques en tant que « système » méritaient une attention. En 2011 encore, une journée d'étude pluridisciplinaire porte sur la question : « Qu'est-ce qu'apprendre une langue ? » (cf. aussi Louÿs & Leeman, 2013)². Le point de vue adopté alors à titre d'hypothèse est de considérer qu'apprendre une langue, c'est mobiliser un corps, de par l'attention sollicitée entre autres par l'écoute et la vue de l'autre. Apprendre une autre langue que la sienne, c'est passer d'un « corps parlant » à un autre, avec les effets cognitifs, sémantiques, émotionnels, relationnels, identitaires et culturels que suppose une telle action. Or, en dehors du caractère verbal, le co-verbal ou le non verbal, et donc le corps, ont eu très peu de place dans la recherche scientifique et en conséquence dans l'apprentissage des langues et dans la transposition didactique.

1.2. Le français parlé : quelques repères diachroniques

Dans *Mille ans de langue française*, Rey, Duval et Siouffi (2011) esquissent l'évolution de notre langue depuis le latin pour tracer son évolution et les idéologies afférentes. Les auteurs expliquent que, dès 1396, l'écrit est le seul filtre à travers lequel les traits de la langue sont considérés (*Ibidem* : 136). L'oral présente des traits de structuration très différents par rapport à l'écrit, mais en France on ne s'en occupe pas. Le critère d'élégance dès le moyen âge, avec le couple latin/français, dure pendant plusieurs siècles. C'est la palette stylistique haute des savants qui est privilégiée. Elle va du siècle encyclopédique (XIII^e siècle) à une politique de traduction, cent ans plus tard, entre latin et français. Ce rapide tracé souligne que

² Journée scientifique pluridisciplinaire organisée à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, le 14/12/2011 (FETE). Cf. aussi *Langages*, 192, 2013.

seul ce « bon français » (raffiné) n'a de valeur, retenu à et par l'école, et est très tôt médiateur de l'enseignement d'une discipline. Rappelons aussi que nous sommes à cette époque (dès le Moyen-âge) dans un contexte plurilingue de vernaculaires latins très divers. D'ailleurs, on peut souligner le faible impact de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) qui incite à la généralisation du français pourtant souhaitée par la royauté (François 1^{er}) : la résistance de vernaculaires latins très divers dans l'hexagone plurilingue reste forte, même si tout acte judiciaire doit se prononcer et s'écrire en langue française et être accessible au peuple, comme le dit l'ordonnance.

1.2.1. Des besoins d'apprentissage du français hors de l'hexagone

Du côté institutionnel, en France et jusqu'au XVI^e siècle, les objets d'étude portaient seulement sur des corpus écrits. Pourtant, dès la Renaissance, des grammaires à l'attention des étrangers existent un peu partout en Europe, parce que les besoins d'apprentissage d'une langue étrangère (LE) y sont importants. Le recours à des emprunts de l'anglais est manifeste dès 1438 et c'est ainsi que naît la première grammaire du français, à l'étranger. Il faut donc aller chercher ces traces de réflexions sur le français parlé hors du territoire de la France. Une tradition de l'attachement des pays européens comme l'Espagne, les Pays-Bas ou l'Italie (voir les travaux de Galazzi, 1995, 2002) à la langue et la littérature françaises dans la formation³ est manifeste. Pourquoi cet engouement pour un tel statut dans la formation à l'étranger ? Pour comprendre, revenons à l'exemple de ce professeur de français qui en 1673 rédige un manuel de français en Espagne (voir Bruña Cuvas, 2001). Des exercices de lecture/prononciation y sont déjà pratiqués dans les manuels de français langue étrangère (FLE) dès le XVIII^e siècle par Galmace, en 1745 dans *Diálogo español, y francés*, sans que n'existent de véritables techniques pédagogiques, encore moins les notions relatives aux phonèmes (Viémond, 2016)⁴. L'auteur explique que la première activité consiste à lire (pour consolider l'apprentissage par des règles) à partir d'un texte court, à traduire et à exercer les organes articulatoires avec des sons inhabituels. Pour améliorer la compétence orale, des dialogues (scènes de la vie quotidienne) sont de plus en plus fréquents :

³ Voir Galazzi (2002). L'auteure montre qu'au début du XX^e siècle, les traités de phonétique évoluent avec des aspects physiologiques explicités et des éléments de prononciation (chute de sons, liaison, accent de groupe dans la syntaxe), inspirés des travaux de Passy.

⁴ Voir Viémond (2016), en ligne. L'auteur explique la configuration des manuels d'auto-apprentissage.

c'est ce que montrent les *Diálogo español, y francés*. Viémon (*ibid*) présente un exemple de contenu pédagogique :

Le narrateur, qui met le récit en place, introduit deux personnages, un Espagnol et un Français qui se retrouvent en Espagne dans la même auberge puis font route ensemble jusqu'à Saragosse. Chaque voyageur prend la parole à tour de rôle mais leurs répliques sont si longues que ce sont plutôt à des échanges de monologues que l'on assiste.

Certaines grammaires complètent les pratiques pour apprendre à parler français, elles sont constituées de listes de mots à répéter, dans le but de faciliter l'apprentissage de la prononciation à leurs usagers (comme les oppositions phonologiques de certaines consonnes). Progressivement (XVIII^e siècle), de façon explicite, plusieurs niveaux de difficultés sont considérés, les pédagogues « ont pris la peine de réfléchir aux méthodes que devaient suivre les apprenants dans leur apprentissage et aux outils qu'ils pouvaient utiliser » est-il écrit plus loin (Viémon (*ibid*)).

1.2.2. Des maitres de langues pour apprendre à prononcer.

C'est vers le milieu du XVIII^e siècle que commence à se développer l'explicitation d'une certaine « conscience pédagogique ». Le même fait se produit en Italie avec les premières grammaires pédagogiques s'adressant à l'élite italienne lettrée à peine un siècle plus tard. Les auteurs ne sont pas des enseignants mais des « maitres de langues de la noblesse », à savoir des grammairiens amateurs, souvent membres d'ordre religieux qui ont quelques notions de français. Ces ouvrages introduisent des notions de prononciation du français bien avant l'existence de l'analyse scientifique. L'ancrage de la grammaire dans les pratiques scolaires est bien entendu de rigueur comme un peu partout en Europe.

La concordance entre le développement technologique et les échanges internationaux sont un important vecteur d'intérêt pour le français parlé, car ils créent le « besoin » de et en langue française et par extension de diffusion du français.

En effet, plus personne n'ignore à cet égard la force de l'imprimerie dans la diffusion de la langue française (orale pour ceux qui ne savaient pas lire), ni de sa littérature exportée hors de France (1450 et 1500). Il serait intéressant d'ailleurs de rechercher les liens entre les progrès de l'imprimerie en Allemagne, Angleterre, Espagne, Italie et ceux de la diffusion scolaire et, plus encore, extra-scolaire.

Reboulet (1999) évoque ce point, celui de la langue étrangère dominante à l'international, comme langue de référence culturelle servant à la construction d'une identité individuelle ou collective : l'auteur explique qu'elle faisait partie d'une distinction sociale d'un groupe donné dont les pratiques culturelles sont communes.

1.3. Le français, langue de distinction sociale : l'exemple de la Hollande.

Au XVII^e siècle, la francophonie est persistante en Hollande, les couches sociales bourgeoises jouissent d'une culture d'humanités classiques acquises au cours de l'éducation latine, en apprenant le français en périphérie de l'école. Cette pratique permettait avant tout la sauvegarde d'une identité de groupe : « l'adoption par la nouvelle bourgeoisie de la culture française comme référent et comme mesure suprême de niveau culturel » est une sorte d'identité de portée supranationale (Frijhoff, 1991 : 17). En revanche, la bourgeoisie marchande (négociants et artisans) apprenait la langue à l'école française ainsi que des matières utiles à ses pratiques (à considérer comme des embryons d'écoles de commerce ?). On voit que l'usage d'une langue s'inscrit toujours dans les pratiques culturelles qui ont un rapport aux deux pays (France/Hollande) et au temps. La France était un partenaire d'échanges commerciaux avec la Hollande (les familles envoyaient leurs enfants en France pour apprendre la langue et ce n'est que plus tard que l'allemand puis l'anglais entrent en concurrence). La pratique d'une langue est la combinatoire de plusieurs facteurs : les occasions de se servir de la langue, de réception (comme langue de contact, d'apprentissage, de prestige) adjointes à un discours social circulant. Mais une large place est rendue à l'idéologie, le français étant avant tout une langue de culture.

En effet, les traités de prononciation se développaient à l'étranger, la prononciation était en relation avec la graphie du français écrit et avec les variantes de prononciation entre latin et français qui n'étaient pas à entendre comme aujourd'hui). Nous sommes à cette époque dans un contexte d'hypertrophie de la grammaire, le seul moyen pour apprendre une langue.

Mais cette tradition se tarit Outre-Atlantique, aux Etats-Unis. L'expérience de Lambert Sauveur (1826-1907), d'origine française, nous éclaire à ce sujet. D'abord, il passe une partie de sa vie en Belgique dans les années 1860, puis quitte l'Europe pour s'installer aux États-Unis où il est professeur de français et directeur d'école. Il avait appris l'anglais par la méthode traditionnelle avec beaucoup de peine, avec une

aversion pour les grammaires traditionnelles éditées en France, qu'il dénonce dans ses *Entretiens sur la grammaire*⁵. Il les qualifie de « pauvre[s] », « obscures », « inintelligibles », « ennuyeuse[s] », « repoussante[s] », autant d'adjectifs pour étiqueter les grammaires de ses collègues et contemporains.

La pratique de la langue remplace une théorie stérile et fatigante : [il faudrait] apprendre à parler une langue vivante sans le secours de la grammaire, et sans que jamais un mot d'anglais soit prononcé (Sauveur 1875 : Préface, v).

Sauveur cherche surtout à répandre sa réflexion et son expertise : on ne parle pas l'anglais pendant les cours, les textes littéraires font partie de l'apprentissage (écoute, compréhension, explicitation de la règle et réemploi) ; des traces de méthodes inductives, parfois déductives se font jour (*Combien d'espèces d'adjectifs avez-vous trouvées ?*). C'est ainsi qu'il devient l'initiateur d'une nouvelle méthode, dite « directe », parce qu'elle enseigne la LE sans recourir à la langue maternelle (LM), et c'est selon lui la meilleure façon d'apprendre une langue étrangère qui sert à communiquer. Le français parlé a donc un statut véritable à l'étranger, les données ne manquent pas pour l'attester.

Un dernier regard sur l'usage de l'enseignement / apprentissage du français en Belgique, à peu près à la même période, complète ce panorama, par le biais d'ouvrages de grammaire édités à l'étranger (1874-1950), explorés par Berré (2014)⁶. Ces grammaires donnent à voir ce que les discours destinés à la formation des enseignants de LE disent de l'enseignement grammatical. « L'élève doit y assimiler consciemment les règles de la grammaire ». L'enseignement grammatical se justifie par le fait que la grammaire constitue

le squelette, la charpente d'une langue (...) et qu'il est bien plus important d'en comprendre le 'mécanisme' que d'acquérir un imposant vocabulaire, 'car, c'est sur cette compréhension que reposera tout l'édifice des connaissances durables'. (Berré, 2014 : 122-123)

⁵ Il enseigne le français à des étudiants anglophones élèves de l'École des langues vivantes de Boston, publie ses *Entretiens sur la grammaire* (cf. *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 51, 2013)

⁶ Berré (2014). L'auteur s'appuie sur quatre sources : Donau, Paul [pseudonyme pour Louis Genonceaux] (1874). *L'enseignement des langues modernes*. Bruges ; C. De Moor. Temmerman, Hippoliet (1903). *Traité de didactique appliquée à l'enseignement primaire*. Gand ; Collard, François (1912 [1903]). *Méthodologie de l'enseignement moyen*. Bruxelles : De Boeck ; Closset, François (s.d. [1950]). *Didactique des langues vivantes*. Bruxelles : M. Didier. Études.

L'usage doit précéder les règles par des exercices d'élocution. Des indices de didactique de l'oral du français apparaissent au service de l'apprentissage du FLE. Il est dit aussi que

l'enseignement grammatical en L2 se construit à partir de celui reçu en L1⁷ et sera donc « contrastif », parce que l'élève retient mieux et assimile bien mieux ce qu'on lui a fait découvrir par lui-même, que ce qu'on lui enseigne ex-cathedra. (Ibid : 124)

La LE sera employée aussi souvent que possible pour énoncer et faire apprendre les règles. La LM interviendra, dès que l'emploi de la LE crée d'inutiles difficultés.

On peut en conclure que le français enseigné (et pour apprendre à s'exprimer), se présente en Europe comme un embryon de théorisation, la didactique du FLE ayant résolument besoin d'exister. Mais les besoins d'apprendre à communiquer en français commencent aussi à dépasser l'idéologie forte de la grammaire diffusée depuis plusieurs siècles. On est alors en droit de se demander pourquoi l'apprentissage de l'oral est resté un enclos aussi fermé ?

2. Les débuts de la caractérisation de la norme parlée

Afin de répondre à cette question, revenons en France pour comprendre le statut de la langue parlée au plan institutionnel. La constitution d'une discipline et le poids idéologique de la rhétorique constituent deux éléments forts de cette mise à l'écart de l'oral.

2.1. Art de parler et grammaire, deux entités indissociables

La dimension académique (les programmes nationaux sur les langues vivantes) mais aussi les instances intermédiaires, associatives, l'économie (le commerce et le marché des langues), la politique linguistique (la promotion des langues) et scientifique (le désir de reconnaissance universitaire, la volonté de produire des connaissances), les recherches sur le français à l'étranger, sont autant de niveaux en harmonie ou en conflit qui aident à comprendre comment se constitue un domaine ou une discipline. Voyons quel regard est porté sur *l'art de parler*.

⁷ L1 : langue 1 ; L2 : langue 2.

Dans l'hexagone au cours du XVII^e siècle, on est dans un contexte où les usages oraux dans l'institution restent censurés, selon une longue tradition des parlers dits « populaires », « vulgaires », écartés de la norme des grammaires. Le groupe social de référence normative de la prononciation met du temps à être remis en question. En 1660, « les fondements de l'art de parler, expliqués de manière claire et naturelle » apparaissent avec Lancelot et Arnauld qui créent la *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal* (GPR) et c'est sur cette grammaire que se sont reposés les futurs grammairiens. Pourtant, dans leur chapitre IV, il est indiqué que les usages précèdent les règles. En voici un extrait :

Les grammairiens, s'ils veulent être de bonne foi, conviendront qu'ils se conduisent plus par l'usage que par leurs règles, que je connais peut-être comme eux, et il s'en faut bien qu'ils aient présents à l'esprit tout ce qu'ils ont écrit sur la Grammaire ; quoiqu'il soit utile que ces règles, c'est-à-dire, les observations sur l'usage, soient rédigées, écrites et consignées dans les méthodes analogiques. Peu de règles, beaucoup de réflexions, et encore plus d'usage, c'est la clef de tous les arts. Tous les signes prosodiques des anciens, supposé que l'emploi en fût bien fixé, ne valaient pas encore l'usage.

C'est bien du XVII^e siècle que date cette assertion ; elle ébranle l'idéologie de la communauté des savants et « tout ce qu'ils ont écrit sur la Grammaire », car s'atteler aux « observations sur l'usage », c'est distinguer la grammaire de l'écrit des usages et, pire, les interroger : « Peu de règles, beaucoup de réflexions, et encore plus d'usage, c'est la clef de tous les arts ». Mais des rapports de force doivent empêcher que de telles orientations voient le jour : les usages appartiennent au peuple. Morin (2000) montre que dans le monde de la Cour, des éléments de didactique de la prononciation peu connus sont tracés en 1530 pour servir à la reine Marie, sœur de Henri VIII. Les notions du parler figurent dans les *traités de prononciation* à l'intention des provinciaux de bonne famille et, comme nous venons de le voir, des étrangers (Morin, 2000 : 93). La Cour et la ville (Paris) sont en conflit avec la province, pour maintenir une langue policée et sans défaut : le *Génie de la langue* (cf. Rey, Duval & Siouffi, 2011 : 545, pour plus de détails).

2.2. Le paradoxe du bon usage

Vaugelas (1647) élabore un inventaire des tournures françaises qui existent, caractéristiques du « bon usage » (la bonne façon de parler en référence aux usages

de la Cour) et publie dans la foulée *Remarques sur la langue française*. Une esquisse de caractérisation de la norme parlée se profile grâce à une telle grille des faits langagiers, mais on y censure tous les traits situés en marge de la Cour. On en revient à l'équation : parler oui, mais *comme on écrit*. Le dogmatisme résiste, des idéologies se développent et le système institutionnel peine à laisser une place légitime aux traits parlés. Une « Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France » est ensuite proposée par Vaugelas en 1692 (appliquée dix ans plus tard en 1713). Mais c'est un « balisage des pratiques *grammatophoniques* », qui ne sont autres que les prononciations figurées de l'époque et non pas l'oralité de la langue telle que nous l'entendons aujourd'hui : « les sons restent encore fondamentalement liés aux lettres, par lesquelles ils sont ordinairement graphiés, tant en L1 qu'en L2 » écrit Besse (2016 : 8). En bref, entre la fin du XVII^e et la fin du XIX^e siècles, les grammaires abordent rarement la problématique de la diversité des usages. Tout de même soucieux des éléments de langage du français « non normalisé », (c'est-à-dire la *variété basse* de la langue), Vaugelas crée sept manuels de FLE comprenant trois parties distinctes et interdépendantes : « 1/ les lettres et leur prononciation », « 2/ les éléments du discours » et la troisième partie appelée « la construction des parties de l'oraison » (*Ibid.* : 61) : le français parlé commence à entrer dans le monde des savants, la demande sociale forte en France des besoins d'oralité pour communiquer en est l'un des vecteurs, même si on méconnaît les modes d'application de ce qui est enseigné.

2.3. Parler français : nécessité et pratique partagées et popularisées

La situation évolue après la Révolution française avec la nécessité de la prise de parole publique de l'époque, qui crée un torrent de paroles en raison des problèmes politiques et sociaux. Le français s'entend de plus en plus, se popularise et jusqu'au XIX^e siècle, la langue française parlée est une pratique partagée mais aux locuteurs peu reconnus. Les usages peinent à trouver une légitimité aux plans politique, social et institutionnel de l'époque. Il n'y a d'ailleurs pas d'enregistrements de l'oral avant la fin du XIX^e siècle, seules des représentations écrites des usages existent dans les diverses échelles sociales françaises. Quels sont les contours de cet oral représenté, comment s'est-il constitué ?

2.4. Un embryon de politique linguistique

Parler de *langue française* est relatif, les lettrés parlaient le latin et le peuple qui ne savait pas écrire pense parler un latin avec des variantes (un mélange de celte)⁸ considéré comme un patois d'illettrés. C'est ainsi qu'un patois (vulgaire pour les savants) transcrit, donne naissance à la langue française.

Une brève parenthèse sur les tensions entre latin/français teintées de jugements permet d'expliquer comment la construction représentée de la langue française parlée s'est développée. Pour cela il faut revenir au IX^e siècle, à l'heure où est écrit le premier texte en français, *Les serments de Strasbourg* (842). Cet accord militaire entre deux petits-fils de Charlemagne est d'abord écrit en latin tardif (IX^e siècle) explique Cerquiglini (2018). Mais la volonté de Charlemagne est que toute la hiérarchie militaire comprenne ses ordres, ce qui le conduit à mener une politique linguistique. C'est là qu'intervient Nithard, bien moins connu (car fils illégitime), chroniqueur, qui se charge de transcrire une partie de ce serment *comme ça se prononce* – phonétiquement – en langue française (langue romane de l'époque de Charles le Chauve). On souligne ici que la langue parlée précède l'écrit, langue qui devient plus tard le français national pour tous, imposé, puis institué au début du XX^e siècle (tous les petits Français doivent parler la même langue). La norme orale alors inconnue, les pouvoirs publics choisissent la norme de l'écrit comme noyau socio-langagier de cohésion et gage d'homogénéité de la langue. Et même si les parlers régionaux résistent encore, le « bon français », celui de l'école, est le médiateur pour enseigner toute discipline, comme ciment commun des savoirs. Hors de France et surtout dans les aires francophones, le modèle de l'écrit est la référence et le fantasme dominant (parler comme un natif). Cette tradition idéologique enracinée dans les représentations sociales et dans l'imaginaire collectif s'est donc constituée en plusieurs siècles.

⁸ Le protofrançais à peine issu du latin, est un « patois d'illettrés ». Le francique était la langue maternelle de l'Empereur, et on soupçonne que les transcriptions de ce parler a été détruit par un des fils latinophile de Charlemagne (Louis). Le latin, alors langue savante, « au point que le peuple pensait parler le latin » (p. 36), n'a rien à voir avec le langage parlé, relève Cerquiglini : ce vernaculaire n'est autre que l'embryon du français plus tard attesté.

Dans le sillage de ce lourd héritage académique vu à travers quelques moments clés de l'histoire, on dégage des traces d'impulsion vers la didactique de l'oral, certes lentes, c'est ce que nous verrons dans la section qui suit.

3. Grandeur et déclin du prestige de la parole

Si le génie de l'orateur continue de planer, les champs institutionnel et/ou scientifique inverseront la courbe des valeurs accordées à l'écrit et aux usages, avec des menaces qui pèseront de plus en plus sur la belle rhétorique parlée.

3.1. Le génie de l'orateur, un style de vie en société

Dans les humanités, la rhétorique se caractérise par des figures oratoires, ornements qui rendent la vérité plus attrayante et inspirent des actions vertueuses, explique Fumaroli (1999). Le français parlé est adossé à une conception de l'élocution spontanée, incompatible avec le rationalisme. Le culte de l'atticisme est à entendre comme l'ensemble des qualités de pensée et d'expression propres aux grands écrivains attiques (élégance, finesse, pureté de la langue, propriété et vigueur de l'expression, sont à l'honneur (voir aussi Volker, 1999), l'élocution est reconnue par Malebranche (IX^e *Éclaircissement*), et Fénelon décrit l'orateur idéal, comme fondement solide de l'édifice culturel dans la France du XVII^e siècle :

Depuis que des hommes savants et judicieux ont remonté aux véritables règles, on n'abuse plus, comme on le faisait autrefois, de l'esprit et de la parole ; on a pris un genre d'écrire plus simple, plus naturel, plus court, plus nerveux, plus précis. On ne s'attache plus aux paroles que pour exprimer toute la force des pensées, et on n'admet que les pensées vraies, solides, concluantes pour le sujet où l'on se renferme. Discours de réception à l'Académie française, 31 mars 1693. (Volker, 1999 : 535)

La conversation n'est pas juste un instrument de transmission des informations mais un style de vie en société selon le goût délicat de l'homme éloquent bien élevé, avec l'art de plaire comme moteur, cultivé par de nombreux savants et écrivains comme La Bruyère. Mais la naissance d'une hostilité à ce parler factice grandit (fin du XVII^e siècle). Les prétentions universelles de la rhétorique sont suspectes, la science et la raison (la nouvelle science du XVII^e siècle) revendiquant un langage et des idées claires, une pensée rationnelle : l'art de persuader de la

communication scientifique est érigée en norme suprême de l'utilisation de la langue. Les savants scientifiques occasionnent alors l'effritement de l'art oratoire et c'est ainsi que son déclin s'amorce.

Les affrontements et tensions entre littéraires et scientifiques sont vifs, ils constituent l'un des paradigmes de cette évolution (ou révolution) : désormais on est dans la quête du degré zéro de « l'ornementation » du langage. On veut une écriture transparente. Le XVIII^e siècle est encore celui de la dualité entre langage scientifique et rhétorique ancienne et c'est la matrice institutionnelle qui va faire évoluer la situation. Mais il faut attendre le XIX^e siècle, lorsque les naturalistes font entrer la parole dans le roman, puis les grammairiens-linguistes du début du XX^e siècle (Weber, 2019), même si l'imaginaire collectif reste marqué par l'épaisseur de l'histoire, pour que la science vienne briser le vernis de la rhétorique.

3.2. Linguistique et littérature, une matrice binaire pour déjouer le français normé

Les écrivains (romanciers, essayistes) et les linguistes ont en effet atténué ce climat d'exaspération qui érige l'idéologie d'un français parlé proche de l'idéal. La langue partagée et pratiquée par une communauté de locuteurs, appelée ensuite « français standard », n'a pas encore de valeur empirique, faute d'échantillon suffisamment massif de ce français (il est reconnu et attesté politiquement). J'en appelle à deux figures intéressantes qui ont participé institutionnellement de la valorisation du français spontané, Charles Bally, linguiste en Suisse, acteur pour la promotion des usages de l'oral (1913), et, à peine plus tard, Ferdinand Brunot, phonéticien (Sorbonne-Paris) qui valorise la prononciation.

3.2.1. Briser le vernis de la langue savante

Sans pouvoir restituer tous les repères historiques, Charles Bally, fervent défenseur de la langue parlée (et élève de Saussure) brise la glace de la référence de l'écrit des gens cultivés. « L'écriture d'un grand écrivain est-elle séparée de son langage ordinaire par un fossé infranchissable ? Y a-t-il deux mentalités en lui, une mentalité parlée et une mentalité *écrite* ? » écrit Bally (1913 : 44). Les traits d'usage sont assimilés à de l'*agrammaticalité*, et ce, jusque vers les années 1950-1960, d'où

l'inertie d'ailleurs des travaux scientifiques. Ses recherches portent sur les parlers, ouvrant ainsi le champ d'étude de la variation, et nous éloignent du structuralisme de Saussure (dont il fut l'élève) : désormais, le langage traverse le social, vecteur de l'affectivité et de la subjectivité naturellement présents dans les échanges (*ibid* : 136). La langue doit s'étudier sans jugements, il faut établir un lien entre écrit et oral et non une rupture⁹. Ce statut des rapports oral-écrit, valut à Bally une position de révolutionnaire. Dans le même temps, Henri Frei, qui publie sa fameuse *Grammaire des fautes* (1929), dit préférer la vie à la règle, légitimant les inventions des locuteurs et des scripteurs pour réparer des faiblesses qu'il caractérise de fonctionnelles et non de fautives. Lentement, la littérature est renvoyée à sa fonction sociale. Quelques illustrations de ce contexte de transgression me paraissent utiles, avant d'envisager le rôle de Ferdinand Brunot.

3.2.2. Des formes parlées authentiques dans le roman

Le ton, la voix et le répertoire des usages populaires s'autorisent dans le roman traditionnel : « *Ah les salauds, s'écrie Zazie, ah les vaches. Me faire ça à moi* », lit-on chez Raymond Queneau (1994 [1959] : 13). Grâce au lien entre langue et littérature, on entre dans un contexte de transgression du discours narratif, grâce à Louis-Ferdinand Céline et Henri Poulaille, pionniers du récit oralisé, suivis par Jean Giono, Blaise Cendrars puis Raymond Queneau, dans le sillage du roman naturaliste. Ainsi, la langue parlée, avec des formes parlées les plus authentiques possibles, même si elle est fiction, devient aussi objet d'étude. Ces formes ordinaires visibles, lisibles sont ainsi objectivées (« je m'demande c' qu'i v'nait faire à 4 heures de l'après-midi, chez Dominique » (Queneau, 1933 : 63)). Le besoin d'expressivité, le lexique familier, le répertoire de formes phonétiques innovantes, l'emploi de la relative « que », l'équivalent on/nous, les répétitions de prononciation (marquées par des défauts orthographiques pour les élisions (*i's ont*)), comme fictions sociologiques d'une époque donnée, permettent aux écrivains de construire une représentation de soi en homme du peuple, tel que l'extrait de Queneau l'illustre :

⁹ La proximité de C. Bally et l'enseignement du FLE en Suisse lui offrent en effet un regard distancié sur la langue ; il partait de l'idée que le langage naturel, spontané et parlé par tous, présente un intérêt avéré parce qu'il réhabilite le parler quotidien sans doute nécessaire à ses étudiants (embryons de la communication). Il dénonce les « incorrections » des grammaires prescriptives car, pour lui, ces manières de dire reflètent la spontanéité du sujet parlant (p.141).

- Ah les salauds, s'écrie Zazie, ah les vaches. Me faire ça à moi.

- Y a pas qu'à toi qu'ils font ça, dit Gabriel parfaitement objectif.

- Jm'en fous. N'empêche que c'est à moi que ça arrive, moi qu'étais si heureuse, si contente et tout de m'aller voiturier dans Iméto. Sacrebleu, merde alors.

(Queneau, 1994 [1959] : 13-15)

Dans *Voyage au bout de la nuit* (1932), Céline, qui dit n'être qu'un fidèle scribeur du français qu'il parle, légitime les emprunts, accorde de l'émotion aux pauvres, le style bourgeois étant pour lui un « vêtement protecteur contre la vie, dont l'expression est un masque qui résiste contre la vie brutale », déclare Meizoz (2001 : 410) qui retrace l'histoire des idées et de l'inconscient littéraire de 1919 à 1939. L'élite sociale ne manque pas de critiquer ces récits oralisés. On pense à Emile Zola, qui, en voulant représenter le peuple dans ses romans, prêtant à ses personnages le langage des faubourgs parisiens, soulève une vive désapprobation dans le milieu des savants : la « voix narrative » doit être littéraire.

Notons que cette parole populaire (ou plutôt spontanée) prend d'autres contours au gré des modes et des époques. Dans une récente recherche (Weber, 2020a) qui a pour objet de réfléchir à la place des corpus littéraires du début du XX^e siècle pour enseigner ou apprendre à des apprenants non francophones à prononcer la langue française, les étudiants, futurs professeurs (Sorbonne Nouvelle Paris, Master 2018) ont eu le choix de puiser dans de tels récits, écartant certains textes cités *supra*, considérant la langue utilisée « décalée du français parlé actuel », comme, par exemple, la parole reproduite par Céline dans *Voyage au bout de la nuit* : « Allons, vingt coups de chicote pour ce vieux maquereau ! » (1996 : 153). Anna Gavalda, Nathalie Sarraute, Daniel Pennac (entre autres) sont les élus des étudiants, comme rendant mieux compte de la variabilité actuelle de la dynamique des parlers.

3.2.3. Des effets stylistiques du roman au français spontané d'aujourd'hui

Les effets stylistiques et phonostylistiques, les mimésis graphiques (« Pffff, n'importe quoi/ Manquerait plus que je sois jalouse de ces petits cons qui fatiguent tout le monde avec leur désir. N'importe quoi », Gavalda (2001 : 36)) : de telles constructions énonciatives reflètent en effet une situation sociodiscursive particulière, d'une époque et d'un groupe social donné. C'est un nouvel univers de sens auquel

on expose la classe de langue par ces variations socialement situées. Une focalisation ponctuelle sur des zones langagières et visualisables par le texte permet de prendre conscience, de manière contrôlée, des contraintes liées à la spontanéité verbale. Actuellement encore, des étudiants futurs professeurs non francophones de nos universités doivent déconstruire des représentations d'un français parlé hypernormé. Pourtant, on reste dans une sorte d'imaginaire linguistique (de transgression de la norme) ; on est loin des parlars attestés, avec des usages de références et des degrés de saillance variables (Rouayrenc, 2010). Ces effets stylistiques doivent être relativisés, ces traits ne sont pas toujours scientifiquement attestés par la sociolinguistique, les auteurs tentent de les refléter. De plus, ils évoluent, dans leur forme et leur contenu, car la cartographie réelle se situe à tous les plans de la langue, lexical, syntaxique, prosodique, pour instaurer un rapport ludique au récit parlé créatif ou exploiter une richesse simplement expressive (cf. Queneau). Reste que pour certains lecteurs contemporains, comme le relève déjà Blanchot en 1959 cité par Durrer (2005 [1999], 65), la part dialoguée dans un roman est une « dégénérescence du littéraire ». L'idéologie est résolument prégnante.

Ces parlars, proches du français spontané d'aujourd'hui, ou « standard » au sens où l'entend Gadet (2003), « ordinaire » ou « profane », selon Achard-Bayle et Paveau (2008), sont aujourd'hui stigmatisés dans de nombreux romans comme « *ces petits cons qui fatiguent tout le monde* » ou « *Kiffe kiffe demain* »¹⁰. Une précédente recherche (Weber, 2020b) a montré qu'à partir du moment où la parole est visualisée et fixée par des formes graphiques, elle peut être pédagogiquement objectivée, même si à son tour elle est stigmatisée et ébranle certaines représentations sociales. C'est le cas aujourd'hui des figures parlées des réseaux sociaux.

Mais poursuivons notre trajet vers une acceptation de l'oral, avec le rôle de Ferdinand Brunot.

4. De l'essor scientifique de la parole aux usages sur les espaces numériques

À présent, nous pourrions comprendre comment la parole a trouvé de plus en plus de légitimité, grâce aux innovations scientifiques et disciplinaires.

¹⁰ Cf. *Un idiot à Paris*, Fallet, R. (1966), *Billy-ze-Kick*, Vautrin, J. (1974), *Je suis décevant*, Berroyer, J. (1987), *Kiffe kiffe demain*, *Du rêve pour les oufs*, Guène (2014), entre autres.

4.1. Le rôle fondateur de F. Brunot dans l'essor de la parole et de la phonétique

Si les facultés sont des lieux de conférences mondaines au début du XX^e siècle (on obtenait une licence en un an), des écoles pour l'élite (Ecole normale supérieure), des lycées (appelés collèges royaux en 1802) à l'initiative de Napoléon existaient déjà. Mais la formation des enseignants reste encore rudimentaire. En arrière-plan, dans la sphère scientifique, la parole devient plus vivante. Brunot (1911) parvient à établir un rapport du son et de sa représentation visuelle, avec la création en Sorbonne de l'enregistrement phonographique et de l'image photographique, création à laquelle a d'ailleurs contribué l'abbé Rousselot. Brunot veut enregistrer « la parole au timbre juste, au rythme impeccable, à l'accent pur » comme « la parole nuancée d'accents faubourien ou provincial », déclare-t-il dans son discours inaugural, en juin 1911. On parle depuis d'« unités linguistiques » et de « phonèmes ».



Figure 1. Ferdinand Brunot, sa femme et Charles Bruneau en train d'enregistrer, pendant l'enquête dans les Ardennes, 1912. Photo BNF, Audiovisuel, fonds de documentation du département.

Le processus d'acceptation de l'oral comme objet d'étude va prendre de l'essor et, en parallèle, la diffusion du français s'étend dans le monde : on pense à l'ouverture de la première Alliance française (1882) ou à celle des *Cours d'été* (1894) dirigés par les maîtres de la Sorbonne. *La Pensée et la Langue* (1922), ouvrage publié par Brunot, fait scandale chez les linguistes qui lui reprochent d'évincer les principes fondamentaux de l'étude de la langue (et du structuralisme). Les débats se

déchainent pendant plusieurs décennies encore, mais l'influence de la discipline universitaire des sciences du langage, en voie de se construire et qui a trait à l'oral (phonétique, linguistique de l'oral, sociolinguistique), joue désormais un rôle capital dans le statut du français parlé¹¹. Et, de fait, la variation sociolinguistique émerge : il s'agit d'étudier les moyens d'expression des locuteurs et des écrivains, d'observer à la fois écrit et parlé, en prenant en compte les niveaux sociaux et la situation du sujet parlant (travaux de M. Roques et G. Gougenheim surtout après 1945). D'autres personnalités comme Saussure et Meillet avancent à grands pas sur le terrain de la linguistique structurale à Paris (cf. conférences au *Collège de France*). À Genève, Troubetzkoy (1931) travaille sur le crible phonologique, Jakobson avance la théorie des fonctions du langage (on pense au Cercle de Prague, créé en 1926. C'est ainsi que s'accélère le travail en sciences du langage au sens large. Mais que devient la formation des enseignants ? Plus haut, nous avons souligné le rôle des maîtres de la langue à l'université de la Sorbonne. De nouveaux besoins se font sentir. En 1919, l'Académie de Paris signe la création des *Cours de Civilisation Française de la Sorbonne* (CCFS) à destination des étudiants étrangers. Dans la foulée, est créée une institution de formation des enseignants de français, *l'École de Préparation des professeurs de français à l'étranger* (EPPFE-1920), toujours à la Sorbonne (Chevalier, 2010). Ces deux institutions ont participé à la construction de la francophonie scolaire et universitaire et appartiennent au patrimoine universitaire dans l'enseignement du français. Alors diplômés de la Sorbonne, de futurs professeurs de français de très nombreuses nationalités repartent dans leur pays diffuser la langue française (fig. 2)¹².

¹¹ Pour adoucir le regard sévère porté sur ses travaux, Brunot travaille, dans une perspective diachronique, sur l'évolution du français, des sons, de la syntaxe et des mots, s'attache aux évolutions diverses des techniques, des mœurs et des conduites sociales dans les mutations du vocabulaire français.

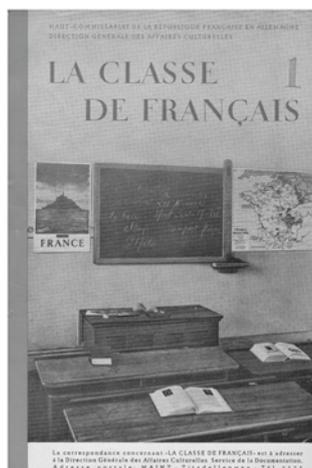
¹² Ces sources premières - fonds d'archives inédites appartenant à l'académie de Paris - contribuent au renouvellement de l'histoire de la didactique du FLE (en cours de traitement - laboratoire Diltec-Clodil - 2020-2021). Elles font partie de l'histoire de la Didactique du français langue étrangère et de l'histoire de l'enseignement du français aux étrangers ou de l'éducation.



Figure 2. Archives EPPEF– Université de Paris, DILTEC EA2288

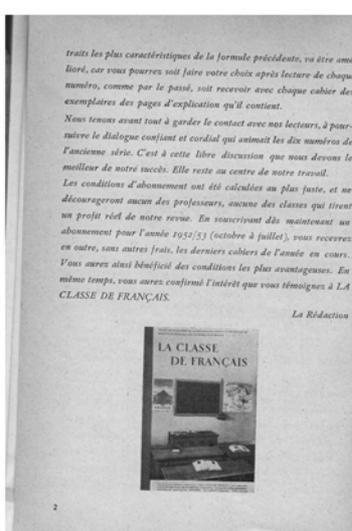
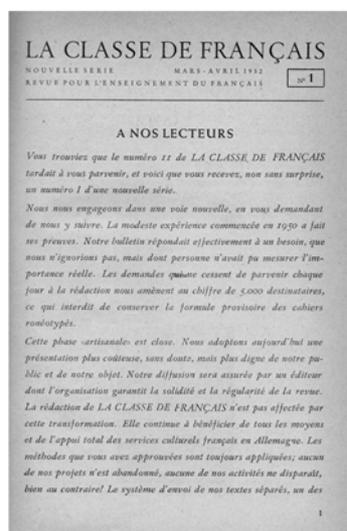
Grâce à l'université, l'oral commence à être légitimé ; l'histoire de l'enseignement universitaire et des sciences du langage, étroitement imbriqués, prolongent cette problématique autour du français parlé.

La revue *Le français dans le monde* (1961), créée par A. Reboullet, met en relation les professeurs de français à travers le monde : les besoins de communiquer, d'apprendre et d'enseigner les réunissent. La formation et la diffusion de la langue sont aussi à l'œuvre en province ; l'alsacien Charles Muller (1909-2015), plus tard linguiste (Université de Strasbourg), élabore une revue – *La classe de français* – dédiée aux échanges avec et pour les professeurs de FLE non francophones en Allemagne (1950), où il enseigne en début de carrière (cf. doc. 3). Elle est composée de textes, d'exercices, mais présente une singularité peu commune de l'époque : le *Courrier des lecteurs*, volet présent dans chacune des revues, une sorte de réseau social de type *Facebook* entre enseignants dans le monde : par une correspondance encouragée entre professeurs de français, les praticiens du français décrivent, questionnent les difficultés de la langue française. Les quelques documents ci-dessous l'illustrent (fig. 3, 4, 5).



Doc 3. Après la seconde guerre mondiale, au cours de laquelle Charles Muller (1909-2015), linguiste romaniste français, s'est évadé de l'Alsace annexée par le 3^{ème} Reich, occupe divers postes de l'Allemagne occupée, où pendant son service militaire (et après) il exerce dans les services diplomatiques français et continue de diffuser la revue. Il est plus tard pionnier de la statistique linguistique à l'université de Strasbourg.

Figure 3. 1951 – Couverture de la revue *La classe de français* n°1. (Archives de la famille de C. Muller).



Les tendances pédagogiques, présentes dans la revue reflètent les objectifs et le mode d'emploi des exercices pour le développement des compétences linguistiques, tels que pratiques (années 1950-1960), et comment celui-ci s'organise dans le répertoire des pratiques et du mode de travail de l'époque. Sont exposés dans *La classe de français* des textes littéraires et non-littéraires décrivant des aspects géographiques, historiques, de politique éducative, de modes de vie et de coutumes de la société française ; ils s'inscrivent dans le paradigme culture-civilisation pour apprendre une langue étrangère (recherche en chantier).

Figure 4. À nos lecteurs - 1951 - Revue *La classe de français* n°1. (Archives de la famille de C. Muller).

Dans cette lettre (fig. 4) apparaît le besoin d'échanges (5000 destinataires) et le nouveau format éditorial de la diffusion de la revue. Plus bas il est écrit notre diffusion sera assurée par un éditeur dont l'organisation garantit la solidité et la régularité de la revue.

Dans le *Courrier des lecteurs* du même numéro (1951), C. Muller pointe cette richesse et la volonté des échanges sur la langue entre professeurs :

Nous découvrons des correspondants nouveaux qui sortent du silence pour dire qu'ils approuvent la formule nouvelle (...) Nous remercions en bloc tous ceux qui, en souscrivant le nouvel abonnement, ont tenu à apporter leur pierre à l'édifice en précisant ce qu'ils attendent

de la revue... (p.82-83) : ces attentes allant du lexique français à la prononciation en passant par des questions d'ordre culturelles.

Cette rubrique « Le courrier des lecteurs » se trouve elle aussi en voie d'évoluer : un nouvel espace de dialogue et de débat prend forme en 1959 sous le label Les tribunaux du langage, où sont commentés les mouvements de la langue, à l'image d'un blog. La question des anglicismes continue de passionner le français moyen et vaut une abondante correspondance à R. Le Bidois : dans *Le Monde* du 6 mai (...) entre les indulgents qui défendent parking ou planning jugés plus expressifs que parcage ou programme et les intransigeants qui s'indignent encore de steeple-chase ou puzzle... (p. 245, reproduite ci-dessous).

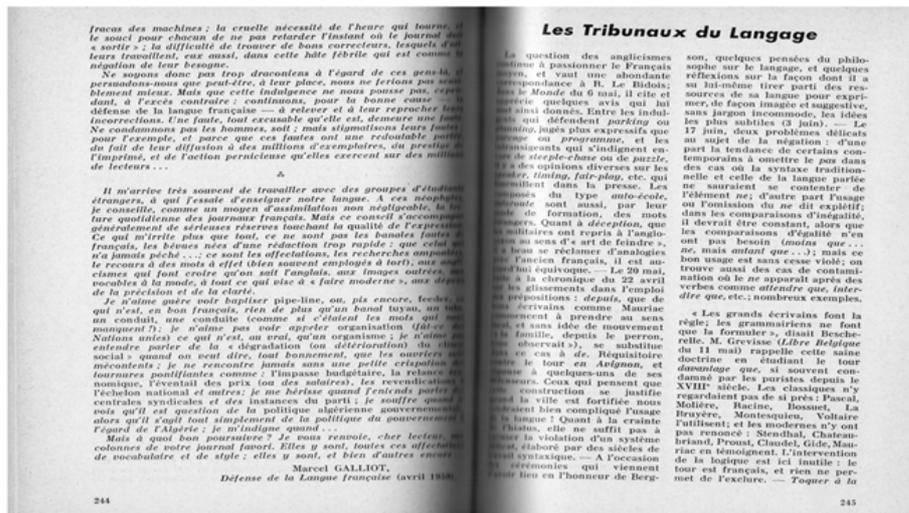


Figure 5. Les tribunaux du langage, Revue *La classe de français*, 1959

C'est ainsi que tout au long du XX^e siècle, les études de et sur l'oral s'accélérent, les usages sont socialement situés et l'effervescence pour la langue s'élargit (besoins de formation, d'apprentissage, de diffusion) : tout laisse présager une évolution scientifique radicale.

4.2. Comment l'oral, comme produit de l'évolution scientifique, est socialement légitimé

Le français parlé est le produit de l'évolution scientifique et des innovations technologiques. Des observables jusque-là inconnus modifient profondément la vision sur le français parlé. Les données naturelles (expérimentations de terrain) transforment le rapport à la langue orale. L'enregistrement, la transcription, l'alignement des données, l'essor de corpus d'interactions recueillis dans leur situation sociale ordinaire, en contexte informel, les pratiques du terrain inspirées de l'ethnographie de la communication (enregistrements de conversations téléphoniques) donnent alors lieu – rappelons-le – à de nouvelles conceptions théoriques du langage. Ces dernières ont permis de comprendre toutes les mutations qui ont suivi, comme la sociolinguistique interactionnelle de Gumperz, l'analyse du discours ou l'analyse conversationnelle, la linguistique de l'oral pour l'étude de la syntaxe parlée de Blanche-Benveniste, etc. (cf. numéro de *Langage et société*, 2007) pour plus de détails). Les visions wittgensteinienne et vygotkienne de la langue en usage sont de la partie ; désormais la langue n'est plus détachable des usages, ses racines sont résolument vivantes et sociales. Ce que les communautés scientifiques, politiques et sociales ont fait de la langue transforme le rapport aux valeurs et aux normes, même si celles-ci restent attachées aux modèles, à la mémoire, à ses fissures (ancien/nouveau, passé/avenir, conservatisme/modernisme). Cette mouvance de la pensée entre dans l'interprétation et dans l'imaginaire collectif, en France et à l'étranger. La nouveauté et le changement ne sont-ils pas saisis d'après les usages en mouvement ? Ces changements sont ancrés dans l'historicité et sont imbriqués dans les évolutions structurelles et les consciences.

4.3. Temps nouveaux, révolution ou évolution ?

chfais ske jveux

(Extrait d'une production sur *Facebook*, 2016)

Après ce panorama à dominante épistémologique qui vise à montrer comment le statut de l'oral a changé dans le temps, voyons comment aujourd'hui encore les

modes d'oralité contemporains reconfigurent l'oral (connecté, démocratisé et exhibé via les smartphones et tablettes)¹³.

Ces nouvelles spécificités des pratiques de la communication numérique – en constante évolution – sont en cours d'identification et questionnent les sciences humaines et sociales (Harari, 2019). La communauté des scripteurs contemporains que nous sommes échange sur les plateformes numériques (tablettes, smartphone, etc.), tapotant sur les claviers des énoncés tels qu'ils sont parlés (et non tels qu'on les écrit). Les styles d'énonciation déployés (communication instantanée sur les réseaux sociaux et messagerie par le biais des supports numériques connectés) reflètent la manière dont les utilisateurs investissent un nouvel espace d'échange. Dans de précédentes recherches (Wachs & Weber, 2011), ont été observés les traits fortement marqués d'oralité dans ces écrits, la forte présence de formes écrites non standard (*ok ok on veut jouer a s'que j'vois*), reproduisant la parole telle qu'elle est prononcée (*ch'tenpri, ch'fais ske j'veux, ch'crois pas*) ou l'utilisation de symboles écrits réaménagés, qui renvoient parfois au code typographique de l'espace graphique traditionnel (majuscules, réduplication de lettres, ponctuation, gras, italiques, taille de la police, etc.) ou relèvent de nouveaux codes écrits de transmission des messages (émoticônes, smileys puis émojis). Ces codes sont à l'image d'une parole décomplexée. Par rapport aux interrogations qui figurent au début de cet article sur le trajet de la norme dans le temps, peut-on dire que la société s'est aujourd'hui détachée des barrières normatives ? Est-ce que les sujets écrivent volontairement (si on peut parler d'écriture, ponctuée de symboles sur leur clavier) comme on s'entend parler ou va-t-on effacer demain les traces normatives jusque-là stables (la norme de l'écrit du moins) ? Nos recherches (Wachs & Weber 2011, 2021) montrent que l'on n'écrit pas ce qu'on ne perçoit pas, mais qu'on cherche à transmettre des émotions, à exhiber sa personnalité ou attirer l'attention, comme dans les échanges réels, qui, naturellement laissent place à l'expressivité. Transgression de la norme ou liberté des usages langagiers, les travaux devront se poursuivre pour expliquer ces postures actuelles d'une grande diversité.

La valeur normative comme construit idéologique est à identifier à chaque étape de l'histoire. La démocratisation des traits de l'oral est visible dans la littérature

¹³ Cf. numéro 69 du *Français dans le monde, Recherches et applications* (Wachs & Weber, 2021, présentation) ; le numéro de Billière et Sauvage (2019) qui développe la manière dont s'est élaborée et a évolué la didactique de la prononciation.

du début du XX^e siècle (cf. plus haut), elle est exacerbée aujourd'hui sur la toile : de nouveaux modes d'oralité se dessinent, mêlés aux formes plus traditionnelles (tels que le sont les échanges parlés ordinaires). Toutes ces conduites sont à situer dans le temps long de nos pratiques (cf. les corpus oraux). C'est pourquoi la création et la liberté des formes langagières, des discours et des normes doivent aujourd'hui pouvoir être appréhendées de façon approfondie au plan linguistique et éducatif (la crise sanitaire de 2020-21 en révèle des traits) : tout cela fait partie du paradigme contemporain et des enjeux scientifiques du langage.

Bilan provisoire

Le statut épistémologique du français parlé s'inscrit dans un ensemble universel d'éléments (institutionnel, social, scientifique, éducatif) qui fait partie d'un tout, c'est le principe même de l'historiographie. Ceci nous oblige à réfléchir à la construction de transversalités épistémologiques et à l'historicité : tout changement, nous le voyons, renvoie à des événements, des contextes (spécifiques) et des conduites, le tout adossé à des modèles connus et maîtrisés (par le champ de nos expériences). Le temps nouveau évoqué en fin de parcours de cette réflexion (4.3.) – comme accélérateur de l'histoire de l'oral – peut être considéré comme une troisième révolution technologique et mondiale (au sens de changement à long terme, avec les bouleversements qu'il entraîne). Sur les espaces numériques, le modèle de l'écrit, stable depuis plusieurs siècles, se mêle aux créations et fantaisies qu'offre la pratique du clavier. Nous pointons là un champ d'expérimentations nouvelles, champ qui offre un nouveau point de vue, lui-même subdivisé en phases évolutives auxquelles on s'identifie (ou non) pour tirer des conclusions sur l'avenir, hâtives ou provisoires (on pense par exemple au passage du téléphone mobile au nombre réduit de lettres (SMS), à celui des messages qu'offre aujourd'hui le smartphone ou à la correction automatique).

Dans les traces de ces quelques repères vus au début de ce texte et qui s'inscrivent dans le temps historique, on peut dire que notre imaginaire se compromet avec les idéologies ; c'est dans ce sens que je dirais qu'il n'y a pas révolution mais évolution ; c'est le changement d'expérience (s) qui devient objet de réflexion. Et nous sommes dans ce changement. On se base souvent sur ce que l'on sait (ou connaît), on pense le nouveau avec l'ancien. Or, se soustraire facilement à

ce qui nous est familier est difficile ; tout s'entremêle, génère le trouble et met en tension les interprétations et nos débats sur la langue. Face aux bouleversements du moment, occasionnés par les innovations décisives (auxquels on peut ajouter la pluralité des usages), la prudence s'impose, scientifiquement et temporellement. Comme le dit Koselleck (2016) dans son introduction, le temps « se vectorise dans l'histoire » ; si nous sommes au cœur d'une zone de turbulence de la recherche en sciences humaines et sociales, alors préparons-nous à l'appréhender. Je voudrais souligner pour terminer que le chercheur doit éviter d'être centré sur l'accélération des conduites et les potentialités numériques (la technologie s'en charge !), mais porter une attention particulière sur la manière de régler cette marche, encore trop partiellement identifiée et aux méthodologies fragiles.

BIBLIOGRAPHIE

- Achard-Bayle, G. & Paveau, M.-A. (éd.) (2008). *Linguistique populaire, Pratiques*, 139-140. Metz : Cresef.
- Auroux, S. (1998). *La raison, le langage et les normes*. Paris : PUF.
- Bally C. (1913). *Le langage et la vie*. Genève-Heidelberg : Atar-Carl Winter's Brunot.
- Bergounioux, G. (1992). Linguistique et variation : repères historiques. In : Hétérogénéité et variation : Labov, un bilan. *Langages*, 108, 114-125.
- Berré, M. (2014). L'enseignement de la grammaire en L2 selon quatre ouvrages destinés à la formation des maîtres (Belgique 1874-1950). *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 52. <http://journals.openedition.org/dhfiles/3558>
- Besse, H. (2016). Cinq questions sur l'étude historique des "innovations pédagogiques" en didactique des langues étrangères ou secondes. In : Innovations pédagogiques dans l'enseignement des langues étrangères : perspective historique (XVI^e-XXI^e siècles). *Documents pour l'histoire du français langue étrangère* 56-57. <https://journals.openedition.org/dhfiles/4355>
- Billière, M. & Sauvage, J. (2019) (dir.). *Enseigner la phonétique d'une langue étrangère : bilan et perspectives, Les cahiers de l'ACEDLE, vol. 16-1*. <https://journals.openedition.org/rdlc/>
- Bruña,Cuvas, M (2001). L'enseignement de la prononciation française aux

- Espagnols (XVI^e et XVII^e siècles) ». In : J. De Clercq, N. Lice, P. Swiggers (éd.), *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700*. Leuven : Peeters, 61-96.
- Brunot, F. (1901). Leçon d'ouverture du cours d'histoire de la langue française. *Revue internationale de l'enseignement* 41, Paris : A. Chevalier-Marescq, 238-258.
- Brunot, F. (1922). *La pensée et la langue*. Paris : Masson.
- Céline, L-F. (1996 [1932]). *Voyage au bout de la nuit*. Paris : Gallimard.
- Cerquiglini, B. (2018). *L'invention de Nithard*. Paris : Ed. de minuit.
- Chevalier, J.-C. (2010). Ferdinand Brunot et les débuts de l'École de préparation des professeurs de français à l'étranger. In : M. Berré & D. Savatovsky (dir.), *De l'école de préparation des professeurs de français à l'étranger à l'UFR DFLE. Histoire d'une institution*, Paris : Sifflès, 44, 15-28.
- Doueïhi, M. (2011). *La grande conversion numérique*. Paris : Seuil, Le point Essai.
- Durrer, S. (2005 [1999]). *Le dialogue dans le roman*. Paris : Colin.
- Frijhoff, W. (1991). L'usage du français en Hollande, XVII^e-XIX^e siècles : propositions pour un modèle d'interprétation. *Études de Linguistique Appliquée*, 78.
- Fumaroli, M. (1999). *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne. (1450-1950)*. Paris : Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/histoire-de-la-rhetorique-dans-l-europe-moderne--9782130495260.htm>
- Gadet, F. (2003). La variation : le français dans l'espace social, régional et international. In : M. Yaguello (éd.), *Le grand livre de la langue française*, Paris : Seuil, 91-152.
- Galazzi, E. (1995). Les sciences phonétiques et la prononciation du français à travers les âges. Quelques moments-phares. In : H. Christ & G. Hassler (dir.), *Regards sur l'histoire de l'enseignement des langues étrangères*. Actes de la 8^{ème} section du Romanistentag de Postdam 1993, Tübingen : Gunter Narr Verlag.
- Galazzi, E. (2002). Echos phonétiques en Sicile entre XIX^e et XX^e siècles. In : *Histoire de l'enseignement du français langue étrangère ou seconde dans le bassin méditerranéen*, 28, vol. 2.
- Galmace, A. (1745). *Adiciones a la Gramatica Francesa, que compuso el R. P. Nuñez, para el uso de los Cavalleros del Seminario de Nobles, con que*

- brevemente se puede leer, entender, y hablar perfectamente el Idioma Francès, sin auxilio de Maestro.* Madrid.
- Gavalda, A. (2001). *Je voudrais que quelqu'un m'attende quelque part.* Paris : Éditions J'ai lu.
- Guène, F. (2014). *Un homme, ça ne pleure pas.* Paris, Fayard.
- Harari, Y. N. (2019). *21 leçons pour le XXI^e siècle.* Paris : Albin Michel.
- Koselleck, B. (2016). *Le futur passé, contribution à la sémantique des temps historiques.* Paris : Ed. EHESS.
- Louÿs, G. & Leeman, D. (2013). Pour une ré-évaluation paradigmatique de notre conception de parler. *Langages*, 192/4, 310.
<https://doi.org/10.3917/lang.192.0003>
- Meizoz, J. (2001). *L'âge du roman parlant (1919-1939). Écrivains, critiques, linguistes et pédagogues en débat.* Genève : Droz.
- Morin, Y. C. (2000). Le français de référence et les normes de prononciation. In : M. Francard, G. Géron & R. Wilmet (éd.), *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept vol. 2*, Louvain-la-Neuve : Peeters, 91-135.
- Prost, A. (1996). *Douze leçons sur l'histoire.* Paris : Seuil.
- Queneau, R. (1933). *Le chiendent.* Paris : Gallimard.
- Queneau, R. (1994 [1959]). *Zazie dans le métro.* Paris : Gallimard.
- Reboulet, A. (1999). « Les auteurs français et l'enseignement du F.L.E. », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 24. <http://journals.openedition.org/dhfles/3004>
- Rey, A., Duval, F. & Siouffi, G. (2011). *Mille ans de langue française, histoire d'une passion.* Paris : Tempus.
- Rouayrenc, C. (2010). *Le français oral. L'organisation et la réalisation de l'énoncé oral, vol. 2.* Paris : Belin, Sup lettres.
- Sauveur, L. (1875). *Entretiens sur la grammaire.* New York : F.W. Christern. Boston : C. Schoenhof
- Vaugelas, C. F. de (1647). *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire.* Paris : Camusat & Le Petit.
- Viémond, M. (2016). Innovations pédagogiques dans l'enseignement des langues étrangères : perspective historique (XVI^e-XXI^e siècles). In : A.C. Santos (éd.), *Documents pour l'histoire du français langue étrangère*, 57.

<https://journals.openedition.org/dhfles/4351>

- Volker, K. (1999). L'apogée de l'atticisme français ou l'éloquence qui se moque de la rhétorique. In : M. Fumaroli (éd.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne. (1450-1950)*. Paris : Presses Universitaires de France, « Hors collection », 707-786. <https://www.cairn.info/histoire-de-la-rhetorique-dans-l-europe-moderne--9782130495260-page-707.htm>
- Wachs, S. & Weber, C. (2011). Ça l'fé grave ou le statut des nouveaux univers langagiers en didactique du français et des langues. In : O. Bertrand & I. Schaffner (éd.), *Variétés, variations et formes du français*. Paris : Polytechnique, 111-126.
- Wachs, S. & Weber, C. (2021). Les écrits connectés : nouvel écosystème, nouvelles normes ? *Langues et pratiques numériques : nouveaux repères et nouvelles normes en didactique des langues ?*, *Recherches & Application, Le français dans le monde*, 69, janvier, 46-66.
- Weber, C. (2013). *Pour une didactique de l'oralité. Enseigner le français tel qu'il est parlé*, Paris, Ed. Didier.
- Weber, C. (2019). Interrogations épistémologiques autour de l'oralité : quel paradigme pour la didactique de la prononciation de demain ? In : M. Billière & J. Sauvage (dir.), *Enseigner la phonétique d'une langue étrangère : bilan et perspectives*, *Les cahiers de l'ACEDLE*, 16-1. <https://journals.openedition.org/rdlc/>
- Weber, C. (2020a). Les marques d'oralité dans les pratiques écrites : du roman parlant du début du 20^e siècle aux écrits connectés. In : *Marques d'oralité et représentations de l'oral en français*. Presse universitaire de Savoie Mont-Blanc, 87-106. <http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100717860>
- Weber, C. (2020b). Oralité, littérature et didactique : quelles convergences disciplinaires ? *Phonétique, littérature et enseignement du FLE ; théories et recherches*, Hors-série de la revue *CORELA*, 30 (*Cognition, représentation, langage*), <https://journals.openedition.org/corela/9907>